

Lot 2 : aliments secs, à savoir :

Désignatipon	Qualité	Unité de M.	Quantité mensuel
Haricot Kgs	kabulangeti, Mukemwema et kaketchuru	Kgs	1040
Riz Kgs	king africa, canadora et Kaleo leo	Kgs	1800
Huile de table	Fry Mama (bidon de 20 litres)	Litre	300
Tomates	Salsa	pièce	420
Sel de table	Habari	pièce	24
Farine boullie	Masoso	Kgs	600
Sucre	Acucar Bruto	Kgs	200
Farine de blé pour pain	Nganobora	Kgs	600
Farine fougou	Mbale	Kgs	800
Lait	Cowbell - marque preferè	Kgs	144
Ail	Ail de Moba	Kgs	20
cube maggi	Carton de 25 paquet (marque preferè Maggi)	carton	1
Noix de Muscade	boite de 100 gr (marque preferè: everyday)	boite	20
Levure	paquet de 450gr (marque preferè : pakmaya)	paquet	10

Livraison : bimestriel (tous les deux mois)

École de la paix Floribert Bwana Chui

Province du Nord Kivu / ville de Goma, commune de Goma , Quartier Mugunga , Avenue Shabindu, Numéro : 049 à 50m de la route principale

- 1.2 Les fournitures doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.
- 1.3 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

2. Calendrier

	DATE	HEURE
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	21/08/2024	14.00
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	27/08/2024	14.00
Date limite de soumission des offres	02/09/2024	14.00

Date d'envoi pour le mot de passe	06/09/2024	10:00
Séance d'ouverture des offres	06/09/2024	
Notification de l'attribution à l'attributaire	06/09/2024	–
Signature du contrat	11/09/2024	–

* Date provisoire

3. Participation

- 3.1. Les conditions d'admissibilité détaillées dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection.
- 3.2. Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur¹ certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion.
- 3.3. Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.
- 3.4. Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent disposer d'un bureau/agence et d'un entrepôt opérationnel à Goma depuis au moins deux ans.
- 3.4. Le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé.

4. Origine

- 4.1 Les biens et le matériel fournis peuvent provenir de n'importe quel pays. (PRAG 2.3.4. Origine des biens).

5. Type de marché

- 5.1 Prix unitaire

6. Monnaie

- 6.1 Les offres doivent être libellées en USD².

7. Lots

- 7.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

¹ Voir la section 2.6.10.1.3 A du PRAG.

² La monnaie de l'offre est la monnaie du marché et la monnaie de paiement.

- 7.2 Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir l'ensemble de la ou des quantités indiquées pour chaque lot. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.
- 7.3 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre la remise globale qu'il consentirait en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être clairement indiquée pour chaque lot de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance publique d'ouverture des offres.
- 7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse après avoir tenu compte des remises consenties.

8. Période de validité

- 8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une **période de 90 jours** à compter de la date limite de soumission des offres.
- 8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces dernières doivent être faites par écrit.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. Langue des offres

- 9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

10. Soumission des offres

- 10.1 Les offres doivent être soumises exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante :

progetti@santegidio.org

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans deux enveloppes séparées : l'une contenant l'offre technique et les documents justificatifs, l'autre contenant uniquement l'offre financière.

L'offre est jointe au courrier électronique sous la forme d'un fichier PDF protégé par un mot de passe. Aucun autre format ne sera considéré comme valable sous peine d'exclusion de l'appel d'offres. Dans un souci de transparence, le mot de passe est communiqué au pouvoir adjudicateur le jour même de la séance d'ouverture des offres, comme indiqué à l'article 2 du présent document. Si le mot de passe n'est pas envoyé à temps, l'offre sera considérée comme exclue.

La date limite de réception des offres de participation est indiquée au point 2 du présent document

Le délai de réception des offres doit être entendu comme l'heure d'Europe centrale (HEC), qui est l'heure normale à Bruxelles. Une offre reçue après le délai de réception des offres sera rejetée.

Les soumissionnaires doivent veiller à ce que les offres qu'ils présentent comportent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

11. Contenu des offres

Chaque offre doit comporter une offre technique, une offre financière et des documents qui doivent être soumis par courrier électronique. Les soumissionnaires sont invités à consulter la «Liste des documents à joindre à l'offre ou à présenter au cours de la procédure» à la fin des présentes instructions, qui leur fournira des orientations sur l'endroit où les documents doivent être envoyés. La liste des documents se résume comme suit :

Partie 1: offre technique au moyen du modèle fourni (**annexes II + III* — Offre technique du contractant**), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 2: offre financière calculée sur une base DDP³ pour les fournitures proposées, incluant, le cas échéant, présentée au moyen du modèle fourni (**annexe IV*, Budget ventilé**)

Partie 3: documentation

- Le « bordereau de soumission pour un marché de fournitures » (formulaire « tenderform »)
- « Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection ».

Une copie de la déclaration originale signée doit être fournie. L'original doit être conservé par le soumissionnaire et peut être demandé par le pouvoir adjudicateur. Les originaux signés de la déclaration sur l'honneur doivent être fournis.

- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (**formulaire « signalétique financier »** — document c4o1_fif_fr)
- Le **formulaire « entité légale »** (document c4o2_lefind_fr) et les pièces justificatives
- le RCCM donc le registre de commerce
- le numéro d'impôt qui est délivré par la Direction général des Impôt (DGI)
- Numéro d'identification national de l'entreprise (Id.Nat)
- le Permis d'ouverture délivré par la division provinciale des petites et moyennes entreprises (PME)

À fournir sans contrainte de format:

- **Signature dûment autorisée:** un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société ou de l'entreprise commune est habilitée à le faire.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

³ DDP (rendu droits acquittés) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante avant la date indiquée au point 2, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché:

Andrea Angelini c/o Ufficio Progetti

Piazza S. Egidio 3A
progetti@santegidio.org

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera communiqué simultanément par écrit à tous les soumissionnaires au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des offres. Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14. Réunion d'information/visite du site

14.1 Aucune réunion d'information/visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

Modification ou retrait des offres

15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées à la section 10.

15.2 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

19. Ouverture des offres

- 19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres ont été soumises conformément aux conditions de forme de l'appel d'offres.
- 19.2 La date et le lieu de la séance d'ouverture des offres sont indiqués à la section 2 de l'avis du présent document. Les offres seront évaluées par **un comité d'évaluation choisi par l'autorité contractante. Le comité sera constitué à Rome, en Italie, et nommé par les organes décisionnels de l'autorité contractante.**
- Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.
- 19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.
- 19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. **Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.**

20. Évaluation des offres

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée.

20.4 Évaluation financière

- a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:
 - en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu ;
 - sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.
- b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.
- c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas.

20.5 Variantes

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critère d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le marché sera attribué à l'offre conforme la moins-disante.

20.7 Pièces justificatives relatives aux critères d'exclusion et de sélection

À tout moment au cours de la procédure de passation de marché et avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut demander les preuves documentaires attestant la conformité avec les critères d'exclusion définis dans les présentes instructions.

La non-présentation de pièces justificatives valables à la demande du pouvoir adjudicateur dans le délai établi par celui-ci peut conduire au rejet de l'offre pour l'attribution du marché, à moins que le soumissionnaire puisse justifier ce manquement par des motifs d'impossibilité matérielle.

Si l'attributaire ne fournit pas les pièces justificatives ou la déclaration ou s'il s'avère qu'il a soumis des fausses informations, l'attribution sera considérée nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le moins-disant ou annuler l'appel d'offres

21. Notification de l'attribution

En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution.

22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. **L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures résultant de cette modification ne peut excéder 15 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.**
- 22.2 Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.3 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.

23. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.